



**Association Départementale des Elus Communistes
et Républicains du Puy-de-Dôme**

34, rue des Clos - 63100 Clermont-Fd

Tel : 04 73 24 14 17

Madame, Monsieur Le maire
Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux

Le SBA est clairement engagé dans la réduction des déchets à la source et la valorisation. Il est lauréat « des territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Avec 182 kg/habitant d'ordures ménagères collectées, nous constatons que les habitants du territoire sont d'excellents élèves et sans doute les meilleurs du département. Grâce à leurs efforts de tri, nous passons la barre des 50% de valorisation, tous flux confondus.

Comme vous le savez, le Syndicat du Bois de l'Aumône a décidé de mettre en place une redevance incitative pour la collecte des ordures ménagères. L'objectif annoncé est d'inciter à réduire les déchets, recycler encore plus, maîtriser les coûts et rendre la facturation plus juste. Ces intentions sont louables et nous ne pouvons qu'être d'accord avec le souci d'améliorer la gestion des déchets sur les plans environnementaux et sociaux.

Si nous partageons les objectifs affichés, nous sommes en revanche opposés à certaines conditions de leur réalisation.

Le principe de payer pour ce que l'on jette semble guidé par le bon sens mais son application concrète est en réalité très discutable. La conscience écologique ne peut pas être dépendante des conditions de ressources de chaque foyer. Plus on disposerait de moyens plus on pourrait choisir (s'acheter le droit) de ne pas trier, de polluer ?

Les simulations d'application de la redevance incitative font aujourd'hui doubler ou tripler la contribution de nombreux ménages pour l'enlèvement de leurs ordures ménagères.

Même si ce système est imparfait, l'actuelle TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) permet dans une certaine mesure d'équilibrer la participation des usagers de manière solidaire, puisqu'il est calculé en fonction de leur richesse patrimoniale.

La loi autorise un autre système, alternatif à la redevance incitative (RI) : la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative). Celle-ci conserve le principe de la TEOM en y ajoutant une part incitative qui permet de répondre aux enjeux environnementaux.
Pourquoi cette solution n'a-t-elle jamais été étudiée par le SBA ?

Au-delà de l'augmentation du coût pour les usagers, la mise en place de la RI engendrerait également un ensemble de modifications de l'enlèvement des ordures ménagères. L'incitation faite de vider moins souvent son bac à ordures ainsi que l'application de ce système dans les logements collectifs pose de vraies questions sanitaires.

De plus, le principe de la redevance incitative ouvre la voie à une marchandisation du service public. Si le SBA changeait de statut juridique, l'utilisateur deviendrait un simple client. Le service rendu deviendrait un produit commercial non proportionnel aux capacités du contribuable.

En ce qui concerne le personnel, les nouvelles modalités de travail (suppression de la collecte en porte-à-porte dans les centre-bourgs, diminution vraisemblable du nombre de bacs à vider, ..) posent également des questions sur les conditions d'emploi des salariés.

Aujourd'hui, des collectifs d'usagers se créent et l'incompréhension se propage chez nos concitoyens alors que la nouvelle facturation doit entrer en vigueur en 2017.

Il n'y a pourtant pas d'urgence puisque le SBA a dû reculer de lui-même la mise en œuvre de la RI d'un an devant les difficultés rencontrées. C'est pourquoi nous **proposons un moratoire sur sa mise en œuvre**. Nous proposons également **que soit étudiée la TEOMI permettant une comparaison des dispositifs** et enfin **une consultation des élus et des citoyens**.

Un tel changement ne peut se faire contre l'avis de la population.

Nous invitons les élus du territoire à étudier toutes les possibilités qui s'offre à nous et à créer les conditions permettant au SBA de sortir de cette situation par le haut.

Vous en souhaitant bonne réception, recevez chers collègues, nos salutations républicaines.

Boris BOUCHET,

Porte-parole du PCF63 et conseiller municipal
et communautaire de Riom

Patricia FRAISSE,

Conseillère municipale de Maringues

José DUBREUIL,

Conseillère municipale et communautaire de
Riom

Christine DUVAL

Maire-Adjointe de Surat,

Sandrine MOREL

Conseillère municipale de Limons,

Pierre FAYET,

Maire-Adjoint de Luzillat,

Jacky GRAND,

Conseiller municipal de Billom
Conseiller départemental

Jean-Michel CHARLAT,

Maire-Adjoint de Billom,

Pierrick BELLAT,

Conseiller municipal et communautaire de
Billom,

Béatrice TESSAROTTO,

Conseillère municipal de Billom,

Christian DUFFRAISSE

Conseiller municipal de Billom

David BOUDOIRE

Maire-Adjoint d'Estandeuil